



HAL
open science

Le monument funéraire du cardinal et évêque de Cambrai Pierre d'Ailly (ca 1402). Révision critique

Ludovic Nys

► **To cite this version:**

Ludovic Nys. Le monument funéraire du cardinal et évêque de Cambrai Pierre d'Ailly (ca 1402). Révision critique. Jean-Patrice Boudet, Monica Brânzei, Fabrice Delivré, Hélène Millet, Jacques Verger, Michel Zink. Pierre d'Ailly. Un esprit universel à l'aube du XVe siècle. Actes du colloque tenu à Paris, 2-3 mars 2017, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pp.163-182, 2019, 978-2-87754-380-4. hal-04054374

HAL Id: hal-04054374

<https://uphf.hal.science/hal-04054374v1>

Submitted on 31 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

PIERRE D'AILLY

UN ESPRIT UNIVERSEL À L'AUBE DU XV^e SIÈCLE

Jean-Patrice BOUDET, Monica BRINZEI, Fabrice DELIVRÉ,
Hélène MILLET, Jacques VERGER et Michel ZINK éd.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES



Viditatem
anime ū
brance sop
nantes
phi de ea
diuersa et
aduersa se
serunt que
oīa dūllere
longū est.

Sed quia aristoteles inter eos optinens
principatū aiām pbabilius diffiniuit
dicens qđ ipā est **S**ubalis corporis
phusici organici hūctis uitā in potentia.
Ideo hūius diffinitionis explanationem
prosequamur. **E**st igitur hec diffini
tio nō simpliciter quiditativa qm̄ talē
dare nō ad phusicū ptu
cuius est considerare rōnes quiditativa

ACTES DE COLLOQUE

LE MONUMENT FUNÉRAIRE DU CARDINAL ET ÉVÊQUE DE CAMBRAI PIERRE D'AILLY (CA 1402)

RÉVISION CRITIQUE*

Dans leur récente synthèse sur Pierre d'Ailly, parue en 2015 aux éditions du Cerf, Hélène Millet et Monique Maillard-Luypaert n'ont pas manqué de consacrer quelques lignes à la sépulture du grand prélat, évêque de Cambrai et cardinal d'Avignon : « Édifié de son vivant, vraisemblablement en contrebas du petit autel, du côté du déambulatoire, entre les deux piliers du fond du chœur, le tombeau de Pierre d'Ailly faisait face à la chapelle axiale de la sainte Trinité. [Il consistait en]... une zone sépulcrale avec un gisant au sol, en “marbre noir” du Tournaisis (fig. 1), et un second gisant “en suaire”, disposé verticalement, au-dessus du premier, ensuite une zone votive composée de panneaux sculptés en relief (fig. 2). Sur la dalle du gisant au sol, l'évêque est représenté revêtu d'une chasuble, coiffé d'une mitre et tenant sa crosse en main. À ses pieds, deux monstres aux cous entrelacés. Le schisme et l'hérésie? »¹ (fig. 3). Cette description de la sépulture du prélat, Hélène Millet et Monique Maillard-Luypaert l'avaient reprise à une étude que j'avais publiée voici près de vingt-cinq ans². Sur nombre de points essentiels, pourtant, les conclusions de cette étude avaient entre-temps été contredites par Françoise Baron dans un article consacré aux débuts du

* Je tiens ici à remercier Monique Maillard-Luypaert et Laurent Deléhouzée (Agence wallonne du Patrimoine) dont les conseils et suggestions m'ont été précieux pour la rédaction de cette contribution.

1. Hélène Millet et Monique Maillard-Luypaert, *Le Schisme et la pourpre. Le cardinal Pierre d'Ailly, homme de science et de foi*, Paris, Éd. du Cerf, 2015, p. 167-168. On retrouve un écho à cette même iconographie des deux dragons aux cous entrelacés dans la lettrine du premier folio du *Traité de l'âme*, manuscrit 531 de la médiathèque de Cambrai (début du xv^e siècle).

2. Ludovic Nys, « La tombe de Pierre d'Ailly, cardinal et évêque de Cambrai († 9 août 1420). Une œuvre à verser au catalogue du tailleur d'images et tombier tournaisien Jean Tuscap », *Revue des Archéologues et Historiens d'Art de Louvain* 26, 1993, p. 33-58.



FIG. 1. – *Gisant de l'évêque Pierre d'Ailly*, ca 1402, pierre de Tournai, provient du chœur de l'ancienne cathédrale de Cambrai, aujourd'hui conservé au Musée municipal de cette ville (© Cambrai, Musée municipal).

transi dans la sculpture funéraire en France, publié en 2004 dans les *Cahiers archéologiques*³.

La tribune qui m'est offerte dans le cadre de ce colloque consacré à la figure célèbre de l'auteur de l'*Imago mundi* est l'occasion de reprendre ce dossier et de répondre aux objections formulées par feu notre collègue du Louvre. À l'instar de sa démarche, fondée sur des arguments de caractère essentiellement discursif, j'appuierai en priorité cette réponse en forme de

3. Françoise Baron, « Le médecin, le prince, les prélats et la mort. L'apparition du transi dans la sculpture française du Moyen Âge », *Cahiers archéologiques* 51, 2004, p. 125-158.



FIG. 2. – Gisant « en suaire » de Pierre d'Ailly, à l'origine probablement un relief en pierre de Tournai, dessin de Roger de Gaignières, dans Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. Latin 17025, f° 34r (© Bibliothèque nationale de France).

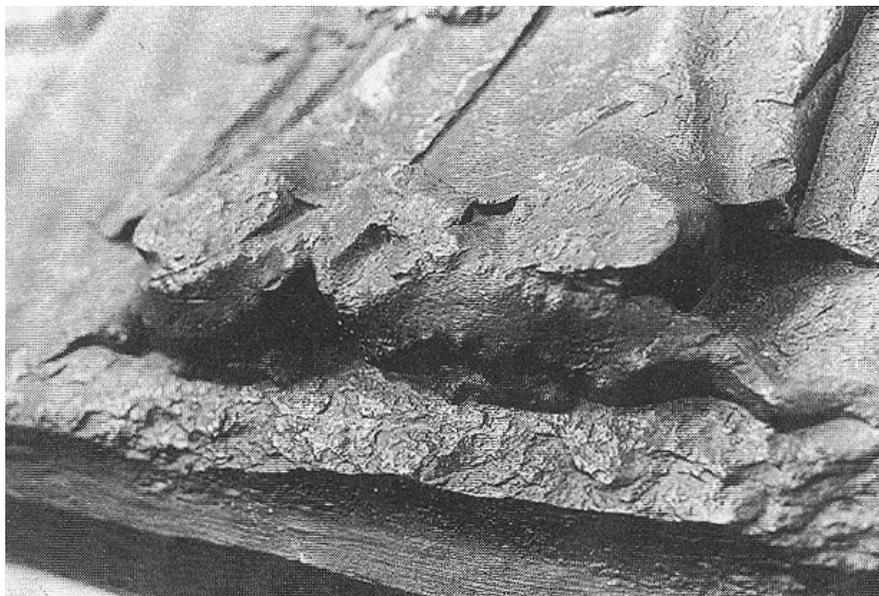


FIG. 3. – Détail des dragons aux cous entrelacés localisés au pied du gisant de Pierre d'Ailly (© Cambrai, Musée municipal).

révision critique sur une relecture des pièces du dossier documentaire que j'avais à l'époque réunies, un extrait de l'un des testaments du prélat contenu dans un recueil factice de la Vaticane et publié en 1876 par Dom Grenier⁴, plusieurs documents du fonds des archives du chapitre métropolitain de Cambrai, eux-mêmes publiés pour la plupart, et les descriptions provenant d'un certain nombre de chroniques des évêques cambrésiens, antérieures aux travaux d'aménagement et d'ornementation du chœur de la cathédrale vers 1720.

Il convient avant toutes choses de rappeler les grandes étapes de l'histoire de ce monument funéraire, érigé non pas *post mortem*, comme ce paraît avoir été le cas le plus fréquent, y compris pour les ecclésiastiques de haut rang, mais un peu moins d'une vingtaine d'années avant le décès du prélat à Avignon, le 9 novembre 1420. Dans la copie de son testament, non daté⁵, Pierre d'Ailly avait exprimé le souhait d'être inhumé à l'intérieur même de sa cathédrale et il avait précisé qu'au cas où il viendrait à trépasser loin de sa ville épiscopale, ses restes devraient y être ramenés : *et si me alibi in remotis partibus decedere contigerit, volo quod corpus meum sepeliatur et inhumetur in majori ecclesia illius loci ubi decedam, vel alibi ubi ordinavero ; sed post inhumationem corporis, volo quod ossa mea inde transportentur ad ecclesiam cameracensem predictam [...]*. On le sait par le récit que nous a laissé dans ses célèbres *Mémoriaux* l'abbé de Saint-Aubert de Cambrai Jean le Robert⁶, ce vœu fut respecté : les restes de la dépouille furent rapatriés d'Avignon à Cambrai et y furent portés en terre le 6 août 1423, soit près de trois ans après son décès ainsi que le prévoit le droit canon s'agissant des exhumations et du transfert des dépouilles mortuaires. Pierre d'Ailly précisa en outre qu'il voulait être inhumé à l'emplacement de la sépulture qu'à la suite de l'accord à lui donné par le chapitre, il avait choisie et avait fait ériger « sous l'autel de requiem » : *Et corpus meum inhumari volo sub altare parvo chori ecclesiae cameracensis, ubi de consensu capituli cameracensis meam*

4. Vatican, Bibliothèque apostolique Vaticane, Bibliothèque de la reine Christine, ms. 1694, f° 165-167r°; édité dans Pierre-Nicolas Grenier, « Pierre d'Ailly ou d'Ally », *Analecta Juris Pontificii*, 15^e livr., 136, 1876, col. 897-915, en particulier 913-915.

5. D'après Dom Grenier qui, à tort, date le décès du prélat du 9 octobre 1425, ledit testament aurait été rédigé la même année. Cf. art. cité (n. 4), col. 903.

6. Lille, Archives départementales du Nord [désormais ADN], 36 H 431, édité dans H. Dupont, *Histoire ecclésiastique et civile de la Ville de Cambrai et du Cambrasis*, t. 2, Cambrai : chez Samuel Berthoud, 1764, appendices, p. 10-12. Il est piquant de confronter la description que donne de cette cérémonie l'abbé Dupont et la disposition, dans le testament, par laquelle Pierre d'Ailly demande que ses obsèques cambrésiennes soient célébrées « sans pompe ni fastes excessifs » : *et statim volo quod in dictis locis congrue celebrentur exequie, sine pompa et sumptibus excessivis [...]*.

*elegi et disposui sepulturam [...]*⁷. Or l'acte, aujourd'hui encore conservé à Lille, par lequel le chapitre accorda au prélat l'autorisation de se faire enterrer dans le chœur de sa cathédrale, fut passé le 7 août 1402 et il confirme que la sépulture avait bien à être localisée dans le chœur, sous le « petit autel de requiem », *in ecclesie nostre choro subtus altare parvum de requiem [...]*⁸. En tout état de cause, le testament publié par Dom Grenier doit avoir été postérieur à cette date, après que furent mis en place les éléments du tombeau consécutivement à l'autorisation accordée par le chapitre ; il doit avoir été rédigé, quoi qu'il en soit, dès avant mai 1412, date à laquelle on sait que Pierre d'Ailly s'installa à Avignon dans l'ancienne résidence du cardinal de Chanac⁹, et sans doute après juin 1411, lorsque, ayant été élevé à la pourpre cardinalice par bulle du pape Jean XXIII, il savait qu'il quitterait sous peu son siège épiscopal. Le libellé du document laisse clairement entendre en effet qu'il fut rédigé, non à Avignon comme il a parfois été prétendu, mais à Cambrai, à une époque où il y résidait manifestement encore.

Les dispositions prises dès avant août 1402 par Pierre d'Ailly étaient elles-mêmes liées à l'entreprise du nouvel autel « de requiem ». Son chantier, on le sait par les comptes de l'office de la fabrique de la cathédrale, avait débuté à la fin de 1399 ou au début de 1400. L'imagier et maçon tournaisien Jacques de Braibant apparaît dans le compte de cette année à la rubrique d'un montant de vingt couronnes de France, évaluées à vingt-sept livres tournois, payées à titre d'avance sur le montant total des cent soixante couronnes (deux cent seize livres) qui avait été arrêté par convention avec le chapitre¹⁰. Très précis, le document nous apprend que, conformément à ce que l'on sait par ailleurs d'un certain nombre de ces autels dits également « de la

7. P.-N. Grenier, art. cité (n. 4), col. 914.

8. ADN, 4 G 1086 (ancien GH 1782), *Recueil de décisions capitulaires, de minutes et de copies d'actes (1370-1446)*, f° 85v, pièce n° 181 ; édité dans Édouard Fournier, « La sépulture et les fondations pieuses de Pierre d'Ailly à la cathédrale de Cambrai », *Bulletin de la Société d'Études de la Province de Cambrai* 23, 1923, p. 69-72 (ici p. 69-70).

9. H. Millet et M. Maillard-Luypaert, *op. cit.* (n. 1), p. 92-93. Ladite résidence, qu'il avait prise en location en 1412, lui fut donnée officiellement sur l'intervention du pape Jean XXIII en date du 15 mai 1414. Cf. Jean-Philippe Bègne, « Exégèse et astrologie. À propos d'un ouvrage inédit de Pierre d'Ailly », *Revue des Sciences ecclésiastiques* 92, 1905, p. 445-460, ici p. 447.

10. ADN, 4 G 4605, f° 22r ; édité dans Jules Houdoy, *Histoire artistique de la cathédrale de Cambrai*, Lille, 1880 (Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, 4^e sér., t. 7), p. 171 ; Chrétien Dehaisnes, *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le xv^e siècle*, Lille, 1886, vol. 2, p. 783-784 ; Ludovic Nys, *La pierre de Tournai. Son exploitation et son usage aux xiii^e, xiv^e et xv^e siècles*, Tournai/Louvain-la-Neuve, 1993 (Tournai – Art et histoire, 8), p. 185-186. Également dans L. Nys, art. cité (n. 2), p. 55.

ferté », le monument avait à être érigé à l'arrière de l'autel « de requiem » (*retro magnum altare de requiem*), entre deux piliers, ceux à l'évidence de la travée axiale du rond-point du fond du chœur (*inter duo pilaria*), et qu'il était destiné à recevoir la grande châsse de la cathédrale (*pro collocacione feretri*). Un tel montant représentait assurément un poste très lourd dans le budget annuel d'une fabrique, quelque riche qu'elle fût. Fort de ses relations en haut lieu, l'évêque de Cambrai, à qui était sans doute revenue la décision d'ériger cet autel, s'entremet auprès des autorités de l'archevêché de Reims et obtint que lui fût avancée par la chambre apostolique la somme de deux cent quatre-vingt-sept livres, à la stricte condition qu'elle fût utilisée uniquement pour ces travaux¹¹. On comprend mieux, dans ce contexte, son intention d'y attacher la mémoire de son nom, dont témoigne peut-être, quelque bien fixée à l'époque qu'en soit la typologie, son grand sceau en navette (*ca* 1406) qui le représente en prière sous une composition architecturée à trois dais gothiques. En septembre 1400, toutefois, Jacques de Braibant décéda de la peste à Tournai. Le 14 janvier 1401, le chapitre cambrésien, en la personne du chanoine d'origine tournaisienne Guillaume Loghenare, se chargea de passer un nouveau contrat avec un marbrier de Tournai du nom de Jean Tuscap pour achever l'ouvrage : *perficere debite opus lathomie, de quo fecerat dictus quondam Jacobus cum capitulo, ad reponendum feretrum ecclesie cameracensis [...]*¹².

Pas plus que dans l'extrait du compte de 1399-1400, il n'est ici fait allusion à la sépulture de l'évêque. Le compte de 1401-1402, dans lequel sont décrits les travaux laissés inachevés par Jacques de Braibant, précise tout au plus qu'elle se trouvait depuis peu au « petit autel de requiem » : « ou est faite de nouvel la sepulture de monseigneur de Cambrai [...] »¹³. L'autorisation accordée par le chapitre ayant été officialisée par acte du 7 août 1402, il faudrait en déduire que le monument funéraire fut mis en place entre cette date et la fin septembre ou le début d'octobre de cette année, date de clôture du compte, à moins d'imaginer bien sûr que l'acte n'ait eu pour but que d'entériner une situation déjà acquise. Ainsi, logiquement, le tombeau aura-t-il bien été mis en place à la fin du chantier de l'autel « de requiem », soit après la mort de Jacques de Braibant, donc à l'époque de l'intervention de son concitoyen Jean Tuscap. Cet artisan, qui apparaît dans

11. ADN, *Ibid.*, f° 7r-v; édité dans L. Nys, art. cité (n. 3), p. 55.

12. Le contrat fut transcrit au registre des délibérations capitulaires six jours plus tard, le 20 du même mois. Cf. Cambrai, Bibliothèque municipale, B 1055 (ancien ms. 947), f° 65r.

13. ADN, 4 G 4606, f° 18r, édité dans J. Houdoy, *op. cit.* (n. 10), p. 172; C. Dehaisnes, *op. cit.* (n. 10), p. 797-798; L. Nys, *op. cit.* (n. 10), p. 186. Également dans L. Nys, art. cité (n. 2), p. 41.



FIG. 4 et 4b. – *Tableau votif du chanoine cambrésien Gauthier de Beauvoir*, ca 1401, pierre de Tournai, Cambrai, Musée municipal (© Albert Meunier, d'après L. Nys).

les documents cambrésiens en la double qualité d'imagier et de marbrier (*lathomus*) et que l'on sait avoir été un tombier, travaillant la pierre noire du gisement calcaire localisé au sud de Tournai¹⁴, ne peut en tout état de cause qu'avoir été l'auteur du monument funéraire du prélat, de même, sans doute, que de deux autres œuvres sculptées dans le même matériau aujourd'hui encore conservées au musée de Cambrai, qui lui sont apparentées par le style, le relief votif du chanoine Gauthier de Beauvoir († 12 juillet 1401)¹⁵

14. En 1436, il se charge de l'exécution de la lame funéraire du Tournaisien Jean Coppet (information tirée de son compte d'exécution testamentaire). À ce propos, en dernière instance, L. Nys, *op. cit.* (n. 10), p. 313-315.

15. Date de décès communiquée par Monique Maillard-Luypaert, que je remercie. À ce propos également : ADN, 4 G 1086, Recueil de décisions capitulaires, pièce du 24 juillet 1402 : quittance donnée par le chapitre métropolitain à ses exécuteurs testamentaires. Cf. également A. Le Glay qui situe son décès en juillet 1401 : André Le Glay, *Cameracum christianum*, Lille, 1849, p. 91. Également, L. Nys, art. cité (n. 2), p. 45-46, n. 68.

(fig. 4a et 4b), provenant lui aussi de la cathédrale, et celui du franciscain Jean Daniaus (ca 1408), à l'origine au couvent des Cordeliers de cette ville (fig. 5).

Outre le gisant du musée de Cambrai¹⁶ (fig. 1), le monument funéraire comprenait également à l'origine deux autres reliefs, aujourd'hui disparus, mais que l'on connaît, pour le premier, par un dessin du xvii^e siècle contenu dans les célèbres portefeuilles de Roger de Gaignières¹⁷ (fig. 2), pour le second, par une description que nous a livrée en 1825 André-Joseph-Ghislain Le Glay¹⁸. Le relief reproduit par Gaignières, dont ne parle pas Le Glay, montre le défunt couché sous un arc en anse de panier, enveloppé de son linceul, « en suaire » comme il est dit dans les documents de l'époque. Le détail du bas de son visage émacié, seul visible, appelle un rapprochement étroit avec le relief représentant la dépouille du franciscain Jean Daniaus, lui-même enveloppé de sa robe de bure (fig. 5), ainsi qu'avec celui mettant en scène le cadavre du chanoine Gauthier de Beauvoir, sculpté sous l'épithaphe (fig. 4). Dans la partie supérieure, au-dessus du texte épigraphique, se trouvait sous un chapeau cardinalice¹⁹ l'écu écartelé du défunt, à ses armes et celles de sa famille compiégnoise (« aux 1 et 4 d'or à trois lions d'azur, rangés 2 et 1 ; aux 2 et 3, d'azur à la cotice de gueules, flanquée de 6 marguerites, 3 en tête et 3 en pointe ») ; les mêmes armes, dissociées, étaient rappelées aux deux extrémités de la niche, au-dessus du gisant²⁰. L'autre partie, de marbre selon Le Glay, mettait en

16. À propos de cette dalle, transférée au palais archiépiscopal au lendemain de la Révolution, puis dans le jardin de la bibliothèque communale de la ville : André Le Glay, *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, Paris, 1825, p. 59-60 ; [Alc. Wilbert], « Rapport sur l'histoire, l'état de conservation et le caractère des anciens monuments de l'arrondissement de Cambrai », *Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai* 17, n° 2, 1839, p. 351-352 ; Achille Durieux et Adolphe Bruyelle, « Inscriptions tumulaires antérieures à 1793 encore existantes dans l'arrondissement de Cambrai », *Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai* 30/1, 1867, p. 381-452, ici p. 394-395.

17. Paris, Bibliothèque nationale, ms. latin 17025, f° 34r. Ce dessin a été publié dans Jean Adhémar et Gertrude Dordor, in « Les tombeaux de la collection Gaignières. Dessins d'archéologie du xvii^e siècle », *Gazette des Beaux-Arts*, 6^e pér., 84, 1974, p. 1-92, ici p. 183, n° 1029. Également : René Faille, « Iconographie des évêques et archevêques de Cambrai », *Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai* 94, 1974, p. 196-201.

18. A. Le Glay, *op. cit.* (n. 16), p. 27-28.

19. Pierre d'Ailly ayant été élevé à la pourpre cardinalice par le pape Jean XXIII en date du 6 juin 1411 (H. Millet et M. Maillard-Luypaert, *op. cit.* [n. 1], p. 91), il faudrait en déduire que le détail du chapeau cardinalice fut sculpté après cette date ; sans doute fut-il rajouté sur le monument déjà en place depuis près d'une dizaine d'années.

20. Les mêmes armes figurent sur la miniature de frontispice (f° 1r) du manuscrit de l'*Imago mundi* (début du xv^e s.), ms. 954 de la bibliothèque municipale de Cambrai, de même qu'au premier folio de la *Cosmographie* de Ptolémée (début du xv^e s.), ms. 926 de la même

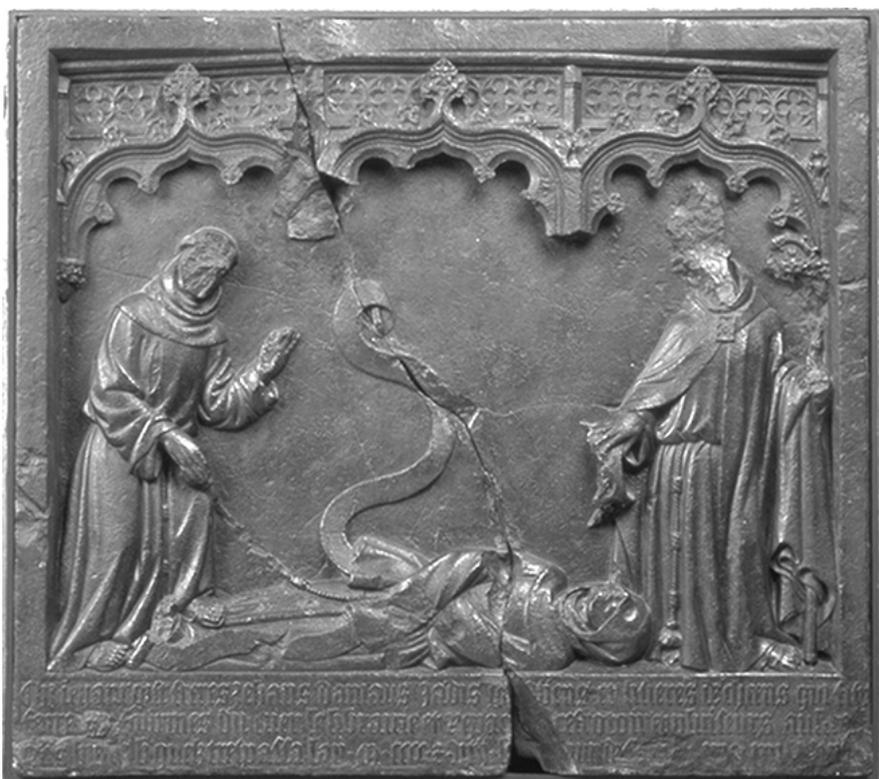


FIG. 5. – *Tableau votif du franciscain Jean Daniaus*, ca 1408, pierre de Tournai, Cambrai, Musée municipal (© Cambrai, Musée municipal).

scène « le cardinal conduit devant le Seigneur par saint Pierre ». En un autre chapitre de sa monographie, le même auteur, qui n'avait peut-être pas vu le monument ou dont les souvenirs visuels devaient du moins remonter à près de trente ans, en livre une description ; il y est question de « trois morceaux de sculpture (qui) decoroient le monument », des morceaux dans lesquels, assez étonnamment dès lors qu'il se serait agi de pierre de Tournai comme pouvait le laisser croire l'allusion à du marbre chez Le Glay, il y aurait donc lieu de reconnaître des groupes en ronde-bosse disposés sur un même registre, ce que semble bel et bien confirmer la description qu'en a livrée Alexandre Lenoir qui, de passage à Cambrai à l'été de 1806, parle à

bibliothèque. Les armes de sa famille étaient parlantes ; les d'Ailly de Compiègne, anoblis au *xiv*^e siècle, portaient à l'origine le nom de Marguerite. À ce propos P.-N. Grenier, art. cité (n. 4), col. 898.

propos de « Jésus dans le Jourdain, Saint Jean-Baptiste, Saint-Pierre » de trois statues²¹.

En 1774, l'abbé cambrésien François-Dominique Tranchant reproduisit de façon schématique sur les deux côtés d'un même feuillet l'arc en anse de panier du gisant « en suaire » et la dalle tumulaire (fig. 6a et 6b). Sur ledit document où il retranscrit les épitaphes à leurs emplacements d'origine, l'auteur précise que le texte épigraphique de la dalle se lisait sous (*infra legitur*) le relief figurant la dépouille enveloppée de son suaire. Le Glay, de son côté, nous apprend que « le (tombeau) formoit un caveau de marbre sur la table supérieure duquel se voyoit la figure du cardinal couché [et qu'] au-dessus de cette table, on avoit dressé un autel sur lequel on célébroit la messe pendant l'octave de saint Pierre, [ledit autel étant] surmonté d'un autre marbre qui représentoit le cardinal conduit devant le Seigneur par saint Pierre »²². Il semble donc bel et bien que la dalle du gisant se trouvait sous le relief, localisé quant à lui probablement sous ladite table d'autel, au-dessus de laquelle était placé, faisant office de retable, le relief du *Baptême*. Tel est là du moins le dispositif qui était visible à la fin du XVIII^e siècle, bien après les travaux de réaménagement du chœur entrepris entre 1719 et 1722 sous la direction de l'architecte-ornemaniste Gilles-Marie Oppenord²³. Or on sait, par un plan dudit réaménagement du chœur (fig. 7), que l'ancien autel de requiem, entre-temps démantelé, avait fait place à un édicule destiné à recevoir la nouvelle cathèdre épiscopale et qu'en 1720, le tombeau en avait été retiré²⁴. Tout concourt à penser que c'est donc bien à l'arrière de ce meuble que furent replacés lesdits éléments de la composition funèbre de l'évêque d'Ailly, du côté du déambulatoire.

Ceci étant acquis, il restait à déterminer quelle pouvait avoir été à l'origine la disposition des trois éléments susdits. Les concepteurs du réaménagement du chœur, quitte à en modifier l'agencement, se contentèrent-ils de les maintenir en place, face à la chapelle axiale alors dédiée à Notre-Dame, ou étaient-ils localisés ailleurs avant cette date, l'un ou l'autre ayant pu se

21. F. Baron, art. cité (n. 3), p. 156, n. 99, qui renvoie à Alexandre Lenoir, *Inventaire des richesses d'art de la France. Archives du musée des monuments français*, t. 1, Paris, 1883, p. 328-337, et t. 3, Paris, 1897, p. 97-99. Me fondant sur l'allusion de Le Glay à du « marbre », j'avais quant à moi proposé d'y voir plutôt un relief de marbre, donc de pierre de Tournai, hypothèse que semble devoir contredire la référence chez Lenoir à trois statues.

22. A. Le Glay, *op. cit.* (n. 16), p. 27-28.

23. Félicien Machelart, « L'aménagement du chœur de l'ancienne cathédrale de Cambrai par G.-M. Oppenord et le premier monument funéraire de Fénelon », *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, année 1980 (1982), p. 191-197.

24. F. Baron, art. cité (n. 3), p. 144, qui réfère à J. Houdoy, *op. cit.* (n. 10), p. 241 (délibération capitulaire du 13 novembre 1722).

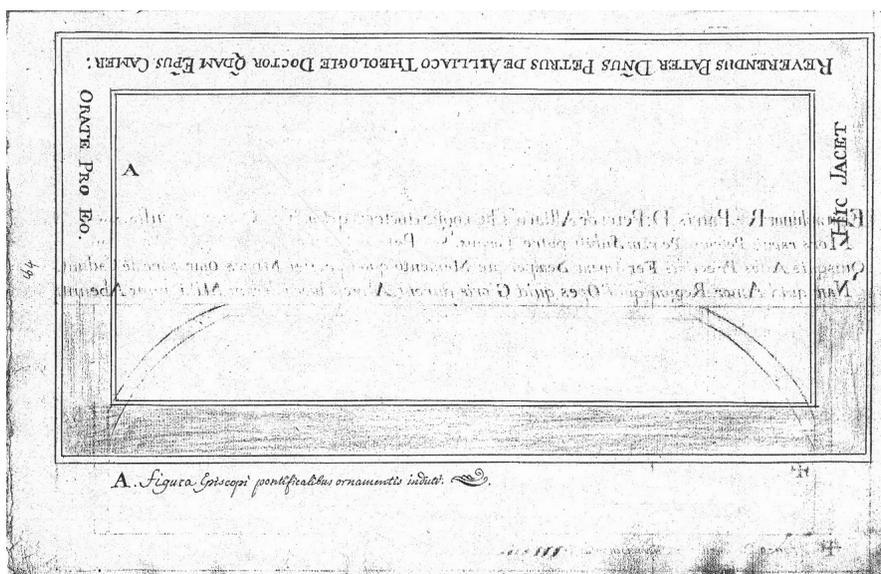
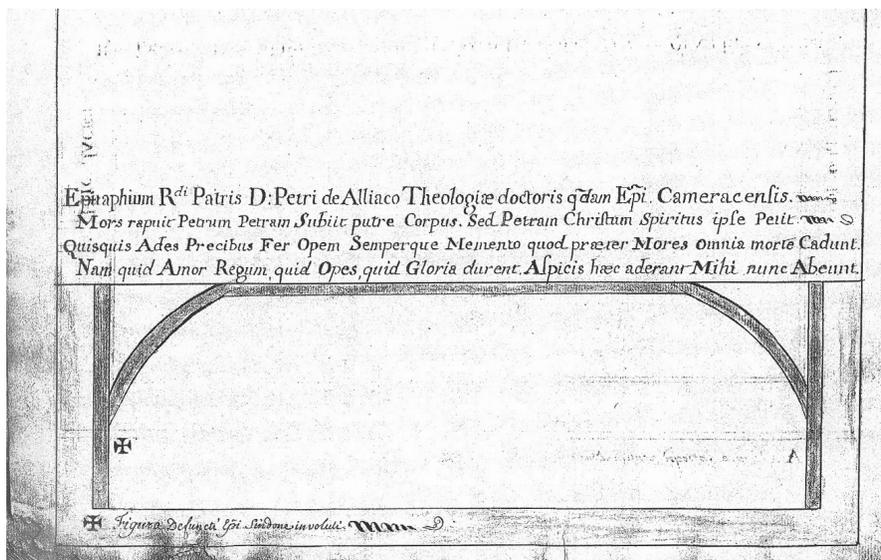


FIG. 6a et 6b. – Schémas de la structure de la niche du gisant en suaire de Pierre d'Ailly et de la dalle tumulaire. Transcription des deux épitaphes.

Épitaphier de François-Dominique Tranchant, xviii^e siècle, Cambrai, Médiathèque, ms. 1049, p. 83 et 84 (© Cambrai, Bibliothèque municipale).

trouver éventuellement dans la zone du chœur proprement dit. En 1993, j'avais défendu l'idée d'une composition funèbre unique qui aurait bel et bien réuni à l'arrière de l'autel de requiem la dalle, le relief représentant la dépouille enveloppée dans son suaire et le relief votif. Un indice plaide en ce sens, du moins en ce qui concerne la dalle aujourd'hui conservée au musée municipal de Cambrai. Aux deux extrémités de son long côté postérieur, celui qui est opposé au chanfrein, se trouvent deux découpes en quart de cercle. Ces découpes, qui ne sont manifestement pas postérieures, ne laissent aucun doute quant à une insertion à l'origine entre deux colonnes ou les colonnettes de deux piliers cantonnés. Or la longueur de la dalle (2,33 m.) correspond peu ou prou à la distance séparant les piliers du rond-point du chœur telle qu'elle peut être établie à partir des quelques plans d'arpenteur réalisés avant la destruction de l'édifice; elle ne peut en revanche avoir coïncidé avec la largeur des grandes arcades des côtés latéraux du chœur, évaluable quant à elle à quelque 3,5 mètres²⁵. L'argument est rédhibitoire: dès lors que l'on admet que les colonnes entre lesquelles fut insérée la dalle doivent bien avoir été celles du chœur, ce qui n'est pas contestable, ladite pierre tumulaire du musée ne peut qu'avoir été localisée entre deux des colonnes du rond-point, en l'occurrence à l'arrière de l'autel « de requiem » que citent précisément les dispositions testamentaires du manuscrit de la Vaticane.

Il est vrai qu'un certain nombre de descriptions anciennes antérieures aux travaux de réaménagement du chœur livrent à ce propos des indications qui peuvent prêter à confusion. Dès avant 1596, l'*Histoire des évêques et archevêques de Cambrai* de l'abbé de Saint-Aubert de Cambrai Antoine de Pouvillon signale ainsi que le cardinal d'Ailly avait été inhumé *in choro templi beatae Mariae post aram maiorem*²⁶. Faut-il comprendre par là qu'il l'avait été à l'arrière du grand autel, donc dans ce que l'on appelait communément le « petit chœur » ? Conformément à la description qu'avait donnée Jean le Robert, les *Recueilles des eveque[s] de Cambray* d'Aliénor Gommart, après 1619, situent quant à eux la sépulture « sous le petit autel » : « et fu son corps raporté à Cambray et enterré soub le pety autelle au cœur [...] »²⁷. Qu'entendre au juste par cette formule? Les choses se compliquent à la lecture des *Cronicques des evesques ayans estéés evesques de Cambray* de la bibliothèque de Melun qui, vers le milieu du xvi^e siècle,

25. L. Nys, art. cité (n. 2), p. 45 et 51.

26. ADN, 3 G 554, f^o 8v.

27. Valenciennes, Bibliothèque municipale, ms. 766, f^o 25r.

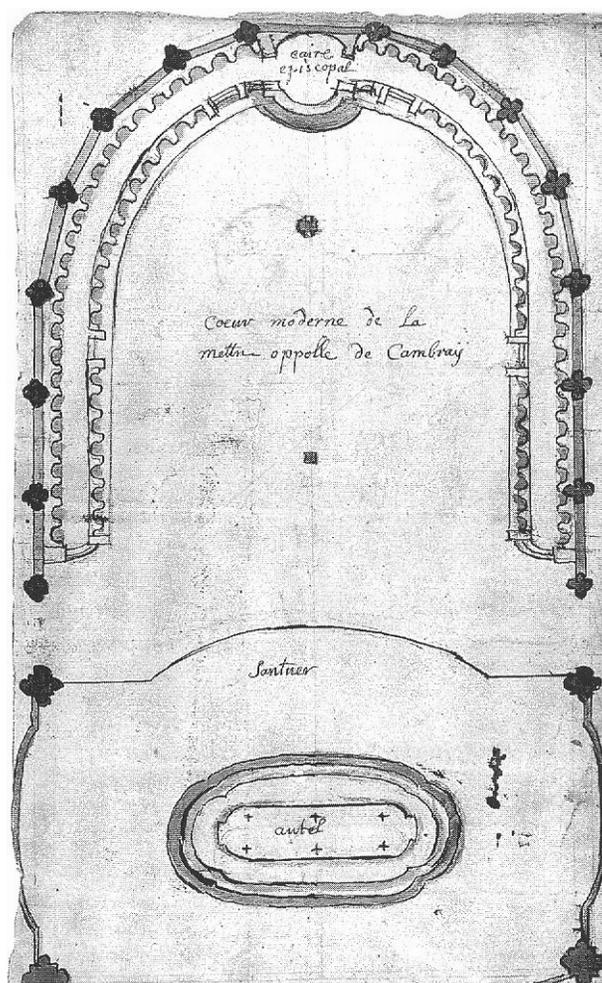


FIG. 7. – Plan des réaménagements apportés au chœur de la cathédrale de Cambrai vers 1720, Lille, Archives départementales du Nord, Plans Cambrai 390 (© Lille, ADN).

nous apprennent que la dépouille du prélat « fut apportée en Cambrai et est enterrée devant le petit autel derrière le cœur »²⁸.

C'est entre autres sur ces témoignages que s'est fondée Françoise Baron pour avancer une toute autre hypothèse. La dalle à l'effigie de l'évêque revêtu de la chasuble, coiffé de la mitre et muni de la crosse épiscopale n'aurait pas été selon elle localisée à l'arrière de l'autel de requiem, dans le

28. Melun, Bibliothèque municipale, ms. 58, ca 1540, p. 121.

déambulatoire, mais dans le chœur liturgique lui-même où se serait trouvé le caveau, insérée entre deux des colonnes du côté latéral gauche. Preuve en serait le fait que dans la plupart des textes anciens, quand il est question de la sépulture de Pierre d'Ailly, il est fait mention du chœur. La question est ici, bien sûr, de savoir s'il convient de n'y voir que le seul chœur liturgique ou le chœur architectural, déambulatoire y compris. Quant à la formule « sous l'autel », elle serait à comprendre comme « un peu au-delà de l'autel », de l'autel de requiem, en se tournant donc vers l'ouest²⁹. À suivre Françoise Baron, le « *sub* » latin serait bien ici à comprendre comme un « *ob* » ou un « *ante* » latins, ce que, précisons-le, ni les dictionnaires de latin classique, ni celui du latin médiéval de Du Cange n'admettent comme significations. En revanche, une acception au sens de « en contrebas de » trouve parfaitement à s'expliquer dans le cas d'un chœur liturgique dont le sol, comme on l'observe souvent, aurait été surélevé de deux ou trois marches par rapport au niveau de sol du déambulatoire, le monument funéraire étant *de facto* situé en contrebas de l'autel de requiem, à l'arrière de celui-ci. À ces arguments, il convient d'opposer encore plusieurs objections. Déjà, une insertion dans l'une des arcades du côté gauche du chœur, nous l'avons vu, se heurte au problème posé par la largeur des grandes arcades latérales dudit chœur, qui doit avoir été bien supérieure à 2,5 mètres. En outre, le seul texte qui recourt à la formule « devant le petit autel », celui de Melun, précise aussitôt « dereiere le cœur ». Serait-ce à dire que le monument funéraire se trouvait derrière le grand chœur, à l'arrière du maître-autel, ou derrière la zone du chœur, en ce y compris le petit chœur, donc derrière ledit autel de requiem, l'auteur de la chronique prenant pour point de vue le déambulatoire, en se positionnant donc face à l'arrière du meuble liturgique ? Il importe enfin d'attirer l'attention sur la nature de ces témoignages, non pas des descriptions telles qu'on peut en trouver dans certains épitaphiers rédigés par ces auteurs, généalogistes, héraldistes, etc. qui parcouraient les églises en quête d'épithèses, d'effigies et de blasons, mais des récits contenus dans des prosopographies épiscopales se recopiant le plus souvent, qui ont pu ici, en l'occurrence, s'inspirer du texte-source des *Mémoriaux* de l'abbé Jean le Robert. Il apparaît évident que la plupart de ces auteurs du xvi^e et du xvii^e siècle, loin d'avoir été des témoins visuels de la configuration du chœur et son mobilier, se seront contentés de rédiger leurs notices biographiques à partir de récits antérieurs, peu soucieux de véricité topographique. Le mieux n'est-il pas, en l'espèce, d'en revenir aux documents les plus anciens, le texte des dispositions testamentaires du

29. F. Baron, art. cité (n. 3), p. 145.

manuscrit de la Vaticane et les comptes de la fabrique ? L'extrait du compte de 1402 qui cite « le petit autel de requiem ou est faite de nouvel la sepulture de monseigneur de Cambrai »³⁰, précisément, ne laissait-il entendre que le meuble était bien associé au monument funéraire ? Le dispositif imaginé par feu notre collègue du Louvre, convenons-en, ne reflète en rien une telle réalité.

Quant au relief représentant le gisant « en suaire », Françoise Baron le localise à l'arrière de l'autel de requiem, à l'endroit précis que j'avais proposé pour l'ensemble de la composition funèbre. Une superposition des deux gisants serait à son avis exclue pour trois raisons essentielles³¹. « Il eut été curieux déjà, précise-t-elle d'emblée, de voir le transi placé au-dessus du gisant »³². L'argument, à vrai dire, n'en est pas vraiment un si l'on considère que le dispositif décrit par l'abbé Tranchant à la fin du XVIII^e siècle, consécutif aux travaux de réaménagement, doit vraisemblablement ne pas avoir restitué à l'identique celui qui existait au revers de l'autel de requiem. Rien ne s'oppose en effet, contre ce que j'avais moi-même suggéré, à ce que ledit relief du gisant « en suaire » ait été à l'origine inséré sous la dalle mettant en scène le gisant en habits épiscopaux, et non le contraire. « Il eut été également illogique, poursuit Françoise Baron, de lire, répété au même endroit et en des termes identiques, l'énoncé du nom, du titre universitaire et de la fonction de Pierre d'Ailly » : *HIC JACET / REVERENDUS [PATER] D(OMI)N(U)S PETRUS DE AILLYACO THEOLOGIE DOCTOR QUO(N)DAM EPIS(COPU)S CAMERACEN(SIS) / ORATE PRO EO (sur la dalle) et EPYTAPHIUM REVERENDI PATRIS DOMINI PETRIS DE AILLYACO THEOLOGIE DOCTORIS QUONDAM EPISCOPI CAMERACENSIS [...]* (au début de l'épithaphe gravée au-dessus du relief du transi)³³. Et d'ajouter enfin que « [...] la vision des deux effigies superposées, quelle qu'en soit la succession en hauteur, les aurait montrées tête-bêche, installation aberrante et contraire aux usages pour le transi qui eût été mal "orienté" ». Cette objection, concédons-le, ne manque pas d'interpeler, mais au regard de l'ensemble du dossier, est-elle aussi décisive qu'elle l'affirme ? Ici encore, plusieurs arguments semblent devoir contredire sa proposition. Déjà, on s'expliquerait mal qu'un relief

30. Cf. *supra*, n. 13 : ADN, 4 G 4606, f^o 18r.

31. F. Baron, *ibid.*

32. Signalons, en Angleterre à la fin du Moyen Âge, un certain nombre de doubles gisants superposant au-dessus de l'effigie du transi décharné la dépouille idéalisée du défunt sur la dalle supérieure. À ce propos, Pamela M. King, « Le transi anglais. Une nouvelle perception d'une idée ancienne », in *La figuration des morts dans la Chrétienté médiévale jusqu'à la fin du premier quart du XIV^e siècle*, Actes du colloque (Abbaye royale de Fontevraud-Centre culturel de l'Ouest, 26-28 mai 1988), Fontevraud (Cahiers de Fontevraud, 1), 1989, p. 253-269.

33. Pour une transcription desdites épithaphe : L. Nys, art. cité (n. 2), p. 44 et 47.

représentant la dépouille putrescente ne fût pas placé à l'emplacement, ou à proximité du moins, du caveau, ce que laisse clairement entendre d'ailleurs la seconde partie du texte épigraphique gravé au-dessus de l'effigie : *Mors rapuit Petrum. Petram subiit putre corpus, sed petram (Chr)istum spiritus ipse petit* : « La mort a enlevé Pierre ; son corps par la pourriture a rejoint cette pierre, mais son esprit même recherche la pierre qu'est le Christ ». À ce texte, surtout, faisait écho au-dessus de la sépulture une autre épitaphe, connue par une transcription contenue dans un manuscrit du xv^e siècle de la bibliothèque de Reims, qui livrait la signification iconologique du programme : *Petra petri cineres tenet, animam Petri Christus, si sibi divisit utraque petra petrus*, « Cette pierre contient les cendres de Pierre, tandis que le Christ tient l'âme de Pierre, ainsi Pierre a-t-il fait séparer pour lui ces deux pierres »³⁴. L'allusion ne prête à aucune ambiguïté : « les deux corps, celui de la dalle, revêtu de ses habits épiscopaux, et le cadavre, enveloppé dans son linceul [...], traduisent très clairement cette double vision, idéalisée et macabre, spirituelle et corporelle, qui aura pu justifier un tel programme »³⁵. La dalle et le relief reproduit par Gaignières étaient donc bien associés en une seule et même composition funèbre.

Mais il est un dernier argument, certes indirect, qui tendrait à me conforter dans cette conviction. Le tombeau que le cardinal Jean de Lagrange s'était fait ériger à Saint-Martial d'Avignon dès 1394, laissé inachevé lorsqu'il rédigea en 1400 son testament, se présentait sous la forme d'une impressionnante composition pariétale comprenant à partir de la base un transi, un gisant revêtu de ses ornements sacerdotaux, ce qui aurait été un collège apostolique³⁶ et enfin plusieurs reliefs superposés illustrant des scènes de la vie de la Vierge³⁷ (fig. 8). Détruit à la Révolution, le monument est connu par un dessin de la Vaticane³⁸ de même que par certains vestiges aujourd'hui conservés au musée Calvet. Or, au nombre de ceux-ci figure encore le transi, qui se

34. Reims, Bibliothèque municipale, ms. 1277, f^o 185v ; édité dans Wilhelm Wattenbach, « Vita Hildegundis metrica und undere Verse », *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere Geschichtskunde*, t. 6, Hanovre, 1881, p. 531-540, ici p. 537.

35. L. Nys, art. cité (n. 2), p. 53.

36. On notera toutefois que sur le dessin de la Vaticane, seuls sont visibles neuf personnages.

37. Anne Morganstern, « The Lagrange tomb and choir: a monument of the Great Schism of the West », *Speculum* 48/ 1, janvier-avril 1973, p. 52-69 ; Pavel Chihaiia, *Immortalité et décomposition dans l'art du Moyen Âge*, Madrid, 1988, p. 233-264 ; F. Baron, art. cité (n. 3), p. 139-141.

38. Rome, Bibliothèque apostolique Vaticane, Fonds Barberini, ms. latin 4426, f^o 25r ; publié pour la première fois dans Eugène Müntz, « À travers le Comtat Venaissin. Le mausolée du cardinal de Lagrange à Avignon », *L'Ami des Monuments* 4, 1890, p. 89-95 et 129-135.

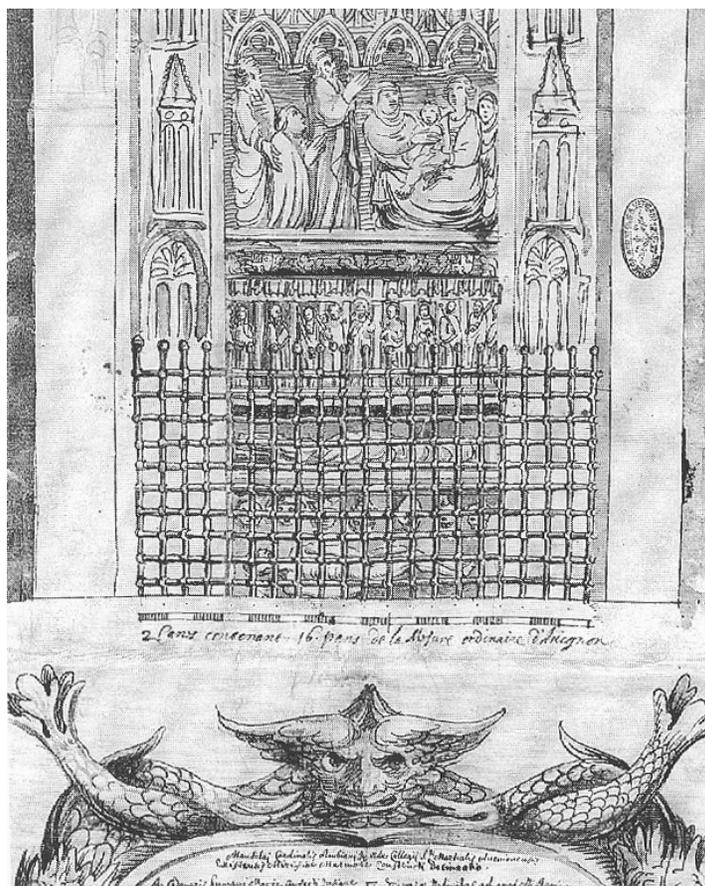


FIG. 8. – Dessin de la tombe des chairs et des entrailles du cardinal Jean de la Grange (ca 1390-1400), à l'origine en l'église Saint-Martial d'Avignon. Città del Vaticano, Biblioteca apostolica Vaticana, Barb. Lat. 4426 (© Biblioteca Apostolica Vaticana).

présente lui aussi sous la forme d'un relief, à l'origine disposé sous la dalle au gisant, laquelle prenait place quant à elle dans l'épaisseur du mur, entre les piédroits, sous le collège apostolique. La relation qu'il y a lieu à notre avis d'établir entre ce monument et les éléments de la sépulture de Cambrai est d'autant moins douteuse qu'à l'été de 1398, on le sait, Pierre d'Ailly fut de séjour à Avignon³⁹, l'occasion pour lui, on l'imagine, de visiter le chantier de Saint-Martial alors déjà bien avancé. Si elle devait se confirmer, une telle relation, quoi qu'il en soit, tendrait à corroborer l'hypothèse d'un

39. H. Millet et M. Maillard-Luypaert, *op. cit.* (n. 1), p. 49-50.

monument qui, à Cambrai, aurait été structurellement conçu de même manière, avec sous la dalle du gisant le relief de la dépouille « en suaire ». On ne manquera pas de noter à ce propos qu'eu égard à la présence de bases, ladite dalle devait sans doute s'imbriquer à une certaine hauteur entre les deux colonnes de la travée axiale, hauteur qui précisément pourrait avoir coïncidé avec la présence en partie basse, sous le gisant, dudit relief. Un tel dispositif, en outre, trouve une illustration suggestive dans la composition toujours en place du tombeau du même cardinal Jean de Lagrange à l'arrière du maître-autel de sa cathédrale d'Amiens (fig. 9). Ce monument, qui se trouvait il est vrai en une autre travée du déambulatoire, a été déplacé en 1755 pour être réinséré à l'emplacement qu'il occupe aujourd'hui⁴⁰, mais on peut raisonnablement se demander si ce transfert et le choix du lieu ne furent pas inspirés par le dispositif adopté vers 1722 par Gilles-Marie Oppenord. On y relèvera en particulier l'étroitesse de la travée axiale, comparable dans ses dimensions à ce qui devait exister à Cambrai, à l'arrière de laquelle trouve à s'insérer parfaitement la dalle du gisant comme ce devait être le cas de la dalle du tombeau de Pierre d'Ailly.

Restent enfin les quatre sculptures du donateur en prière, de son saint patron, du Christ au Jourdain et de Jean-Baptiste. Faisaient-elles elles aussi partie du tombeau ? De même que pour la dalle, Françoise Baron s'est cru en devoir de réfuter l'hypothèse que j'avais proposée, associant au gisant idéalisé et à l'effigie « en suaire » ce que j'avais alors pensé être un relief votif. Le fait que l'autel de requiem « avait été décoré (*notabiliter decoratum*) par les soins du prélat et que, de surcroît, il était, depuis 1251, consacré à saint Jean-Baptiste, second patron de la cathédrale »⁴¹, suffisait selon elle à appuyer l'idée que ces sculptures s'y trouvaient à l'origine au recto, y constituant une sorte de retable. Plusieurs arguments, à nouveau, s'opposent à une telle reconstitution. Le plus décisif, à notre avis, n'est pas tant la portée votive de l'iconographie que le texte épigraphique qui l'accompagnait, rédigé dans un style apparenté à celui du texte gravé au-dessus du relief « en

40. Le tombeau des ossements de Jean de Lagrange à Amiens (celui d'Avignon était destiné à recevoir ses chairs et ses entrailles) fut transféré après 1751 à l'arrière du nouveau maître-autel ; il était à l'origine placé dans l'une des travées de la clôture du chœur, bout à bout avec le tombeau de son neveu et successeur Jean de Boissy. Cf. Georges Durand, *Monographie de l'église Notre-Dame, cathédrale d'Amiens*, t. 2 : *Mobilier et accessoires*, Amiens-Paris, 1903 (Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie), p. 23-27.

41. F. Baron, art. cité (n. 3), p. 143 et 144.

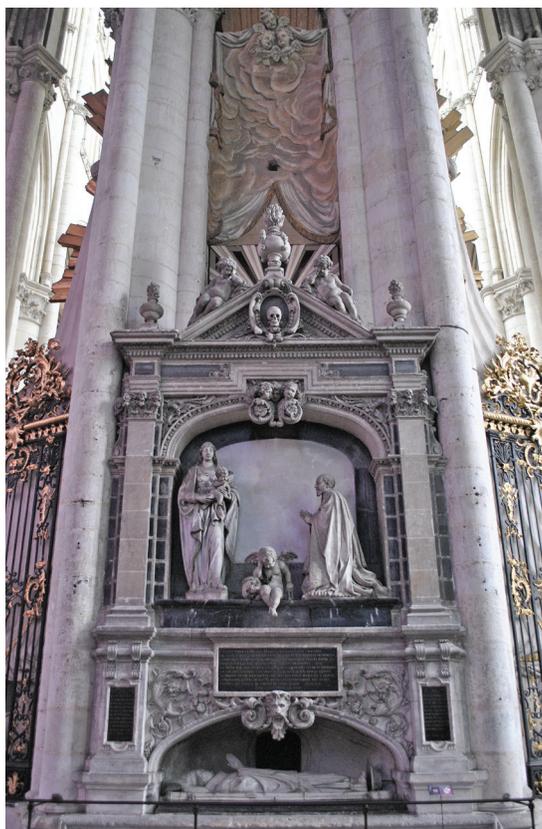


Fig. 9. – Tombeau des ossements du cardinal Jean de Lagrange, début du xv^e siècle, marbre blanc, Amiens, cathédrale Notre-Dame, à l’arrière du maître-autel (© L. Nys).

suaire »⁴². Outre l’évidente résonance reliant les deux épitaphes, sa présence au bas du relief appelait bien *a priori* une destination autre que liturgique, en un lieu du chœur qui fût accessible aux fidèles. Le détour par le monument du cardinal de Lagrange d’Avignon ici encore donne une bonne idée de ce à quoi devait ressembler la composition d’ensemble qui superposait à la dalle et au gisant « en suaire » ces groupes sculptés, à l’évidence juxtaposés, formant un ensemble votif à plusieurs registres.

42. *BAPTISATUS IN FLUMINE / PETRUM BAPTISET FLAMINE* (« Que le baptisé dans le fleuve baptise Pierre par la flamme [de l’esprit] ») ; *SERVUS QUI LAVIT DOMINUM / SIT PETRO LOTOR CRIMINUM* (« Que le serviteur qui baptisa le Seigneur soit pour Pierre le purificateur de ses fautes ») ; *SOLVANT CLAVES PISCATORIS / CULPAS PETRI PECCATORIS* (« Que les clefs du pêcheur effacent les fautes du pêcheur Pierre ») (d’après F. Baron, art. cité [n. 3], p. 143).

De l'étude des pièces de ce dossier, il ressort clairement que les trois parties de la composition funèbre, la dalle et son gisant, le relief reproduit par Gaignières et le groupe votif décrit par Le Glay et Lenoir, formaient un ensemble cohérent, fruit d'une conception unique dans laquelle se sera impliqué en personne le commanditaire ecclésiastique. Que cet ensemble ait pris place au revers de l'autel de requiem à l'initiative de la construction duquel s'était trouvé le prélat apparaît de ce point de vue très significatif. L'intention de Pierre d'Ailly, très logiquement, ne fut-elle pas d'attacher à ce meuble, qui dut être prestigieux, la mémoire de son nom? En outre, les textes des deux épitaphes du gisant « en suaire » et du groupe votif, dont le style n'est pas sans rappeler d'autres compositions versifiées tenues pour être de sa plume⁴³, furent très probablement rédigés par lui. Quant au choix porté sur le programme superposant aux deux gisants un registre de sculptures, qui l'aura vu fournir à l'imagier tournaisien Jean Tuscap des instructions précises, on peut raisonnablement supposer qu'il lui aura été inspiré par son passage à Saint-Martial d'Avignon.

Ludovic Nys

43. Arthur Piaget, « Quelques vers de Pierre d'Ailly », *Romania* 29, 1900, p.112-115.